



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 24 Excusés : 3 2 pouvoirs Absents : 0 Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 22 mai 2026, Publiée, le 22 mai 2026, Notifiée, le 22 mai 2026.	
Délibération n°260519_07	AFFAIRES GÉNÉRALES Convention d'occupation à titre gratuit d'un espace dans la maison des associations à la Mission Locale (CONV_20268012)

En raison d'un accompagnement de 53 jeunes mésangéens en 2025, la Mission Locale du Pays d'Ancenis souhaite développer ses actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur notre territoire, par l'ouverture d'une permanence de proximité sur Mésanger.

Par un courrier en date du 20 avril 2026, la structure sollicite la collectivité pour la mise à disposition gratuite d'une salle pour ouvrir cette permanence, une demi-journée par semaine.

Madame le Maire rappelle que les tarifs des salles communales ont été fixés par la délibération n° 25.08.02 lors de la séance du 16 décembre 2025. Il convient donc de solliciter le conseil municipal pour cette autorisation gratuite.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2144-3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** la mise à disposition à titre gratuit, d'une salle de la maison des associations, à la Mission Locale du pays d'Ancenis, à raison de 4h/semaine, pour y assurer des permanences.

► **PRECISE** que cette utilisation prendra effet à compter du 1^{er} juin, pour une durée de 1 an, reconductible jusqu'à 3 années maximum. Une convention d'utilisation précisant les conditions d'utilisation et les modalités de l'occupation sera signée entre les deux parties.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260519-DCM260519_07-DE
Reçu le 22/05/2026